

## Légende et symboles

	Sentier	<b>Les sentiers et chemins portent les numéros repris à l'Atlas des voiries vicinales (1841).</b>		Rue		Voie lente		Route
	Chemin			RAVeL		Voie privée		Voie rapide
		<b>Limites des anciennes comunes</b>						

La carte de la mobilité douce de Genappe, présentée ci-après sous forme d'atlas, fournit un découpage de l'entité en 67 pages, où chacune est scindée en 4 « pavés » (selon la terminologie de l'IGN).

Un numéro d'ordre (en chiffres rouges dans un rectangle blanc) est donné au centre de chaque page.

Sur le terrain, chaque pavé est un rectangle mesurant 1000 m x 500 m (50 hectares).

La découpe en pavés et leur numérotation (en caractères noirs bordés de blanc au centre de chaque pavé) suivent les conventions de l'IGN en coordonnées Lambert 2008. Il y a au total 229 pavés pour couvrir le territoire de Genappe.

Les fonds de cartes sont des orthophotos IGN de 2019.

Chaque pavé montre les sentiers (**en vert**), chemins (**en brun**), voiries lentes (**en bleu ciel**) et autres voiries (en rouge, jaune ou noir) comme indiqué ci-dessus.

Tous les tracés sont obtenus par enregistrement GPS sur le terrain.

Les chemins et sentiers avec superposition de tirets noirs sont invisibles sur le terrain (essentiellement à cause de labours) ; les tracés indiqués sont alors ceux de l'Atlas des voiries vicinales de 1841.

Les étiquettes des chemins et sentiers donnent la numérotation de l'Atlas des voiries vicinales de 1841.

La couleur du trait encadrant une étiquette correspond à l'une des anciennes communes de Genappe selon le code de couleur de la carte sensible montrée en page d'accueil ou via le lien <http://www.chemins141.be/cartes/cartes.php>

Le fichier pdf de cet atlas de 67 pages A4 totalise environ 19 Mb !